

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA SPIPB OCTROIE LE CONTRAT POUR HORIZON BÉCANCOUR

Approche novatrice et lancement des travaux pour le projet de modernisation portuaire

Bécancour, le 11 février 2026 - La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) est heureuse d'annoncer le lancement des travaux du projet de modernisation portuaire Horizon Bécancour, une étape déterminante pour le développement du Port de Bécancour. À cette fin, la SPIPB a procédé à la sélection de l'équipe qui réalisera ce projet d'envergure, dont l'octroi de contrat représente un investissement total de 328 M \$.

À l'issue d'un processus de sélection rigoureux, la SPIPB a retenu CIMA+ et Hamel Construction pour prendre part à la concrétisation du projet. Ces deux organisations, qui ont déjà collaboré avec succès sur plusieurs projets majeurs, se distinguent par leur expertise complémentaire et leur solide expérience en exécution de projets complexes, un atout clé pour la réussite du projet Horizon Bécancour.

Pour la réalisation de ce projet majeur, la Société a d'ailleurs choisi d'adopter une approche novatrice au Québec, soit le mode collaboratif en réalisation de projet intégré (RPI). Cette méthode mise sur une collaboration étroite entre les partenaires dès les premières étapes du projet et vise à optimiser la performance globale ainsi que la transparence, le partage des risques et la création de valeur à long terme.

À la suite de l'adoption du projet de loi n° 62, *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*, la SPIPB devient ainsi l'un des premiers organismes publics québécois à recourir à cette approche.

Afin d'assurer une implantation optimale du mode collaboratif, la Société s'est entourée d'experts reconnus. Les firmes Sarrazin+Plourde et Turner & Townsend, de même que le professeur à l'École de technologie supérieure (ETS) et spécialiste des contrats publics, M. Gabriel Jobidon, ont accompagné la SPIPB dans l'établissement des bases du processus. Les étapes de sélection ont permis d'analyser les propositions de plusieurs équipes de proposants composés de firmes d'ingénierie et d'entrepreneurs généraux. Puisque cette approche repose sur la sélection d'une équipe, des ateliers et entrevues ont été menés afin d'évaluer leurs aptitudes, notamment en matière de collaboration, d'expertise et de capacité à travailler en mode intégré. Ce processus de sélection a eu pour objectif d'évaluer les équipes sur leurs stratégies de mise en œuvre générale du projet, leur capacité à collaborer et à livrer un projet atteignant la meilleure valeur pour la Société.

Annoncé en novembre 2024, le projet Horizon Bécancour bénéficie du soutien financier des gouvernements du Québec et du Canada et s'échelonne jusqu'en 2029. Il prévoit notamment la construction du quai B6, une pièce maîtresse qui permettra la présence simultanée de six navires au Port de Bécancour. Les quais B1 et B2 seront également prolongés d'environ 40 mètres, tandis que la zone portuaire sera reconfigurée afin d'intégrer de nouveaux espaces de stockage.

La demande est en forte croissance au Port de Bécancour. L'année financière 2025-2026 s'annonce d'ailleurs comme une année record en matière d'achalandage portuaire, surpassant les performances des années précédentes, et ce, alors que certains ports connaissent des ralentissements depuis plusieurs mois. Fonctionnant en autofinancement et tirant l'essentiel de ses revenus découlant des activités portuaires, la Société accueille ces résultats très positivement et entend maintenir cette dynamique de croissance.

« Le projet Horizon Bécancour marque un tournant majeur pour le développement du Port. En lançant les travaux et en adoptant le mode collaboratif RPI, la SPIPB fait le choix de l'innovation, de la transparence et de la performance à long terme. La sélection de CIMA+ et d'Hamel Construction reflète notre volonté de nous entourer de partenaires possédant à la fois une expertise technique reconnue et une forte capacité de collaboration. » **Donald Olivier, président-directeur général de la SPIPB.**

« Je suis extrêmement fière du processus de sélection innovant mené par la SPIPB, et ravie de constater l'accueil enthousiaste du marché, qui démontre une réelle maturité et une forte ouverture à opérer ce virage vers de nouveaux modes de réalisation. » **Laurence Trépanier, directrice principale du bureau de projets de la SPIPB.**

« Avoir l'opportunité de contribuer à la réalisation d'un projet portuaire majeur en mode RPI démontre l'importance de la collaboration chez CIMA+; c'est également une occasion de mettre en lumière notre expertise et notre savoir-faire. Cette approche collaborative permet d'unir les expertises dès les premières étapes, favorisant ainsi la mise en œuvre de solutions innovantes, durables et spécifiques au contexte du projet. » **François Paradis, associé et directeur principal chez CIMA+.**

« Hamel Construction est fier de contribuer au projet Horizon Bécancour. C'est une occasion de mettre en valeur notre expertise dans un projet innovant réalisé selon une approche collaborative encore nouvelle au Québec. La collaboration, la transparence et la rigueur en santé-sécurité, au cœur de nos valeurs, guideront chacune des étapes. En tant qu'entreprise locale enracinée dans la région, nous souhaitons travailler étroitement avec les partenaires du milieu et favoriser des retombées positives pour la communauté. Nous mettrons tout en œuvre pour livrer un projet dont nous serons tous fiers ! » **Pierre Hamel, président et chef de la direction chez Hamel Construction.**

À propos de la SPIPB

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en instaurant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire.

La Société est mandataire du gouvernement du Québec, et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application de sa loi constitutive. Elle a pour objectifs de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et à l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

-30-

Source :

Marie-Noëlle Bourque

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
819 294-6656